

Liste des professions dont l'exercice est subordonné à la possession d'un diplôme faisant l'objet de mesures spécifiques de reconnaissance

en vertu de directives de la Communauté européenne transposées en droit interne.

Concours et professions correspondantes

Concours territorial	Profession réglementée
Ingénieur	Architecte Géomètre-expert
Médecin, biologiste, vétérinaire, pharmacien Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels	Médecin, vétérinaire, pharmacien Médecin, pharmacien
Sage-femme	Sage-femme
Psychologue	Psychologue
Puéricultrice	Puéricultrice (infirmière spécialisée en puériculture)
Infirmier en soins généraux Infirmier Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels Infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels	Infirmier
Technicien paramédical	Masseur-kinésithérapeute Pédicure-podologue Ergothérapeute Psychomotricien Orthophoniste Orthoptiste Diététicien Manipulateur d'électroradiologie médicale
Cadre de santé (infirmier, puéricultrice, technicien paramédical...)	Cadres de santé (puéricultrice, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergo-thérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, diététicien)
Assistant socio-éducatif	Assistant de service social
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	Aide-soignant
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture
Professeur d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique	Professeur de danse (danse classique, jazz, contemporaine)

Ce sont également des concours sans possibilité de dérogations aux conditions de diplômes (pères et mères d'au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau)